

## Marie-Jacquette Pignot : une femme de marin à Saint-Malo au XVIII<sup>e</sup> siècle

«Je ne puis vous marquer, mon cher mary, le chacrin où je suis de vostre dépar. Il ne ce passe aucun moment que je ne pence en vous, prinsipalement dans mes prière que j'adresce à Dieu pour vostre conservation et que Dieu vous donne la grace de faire un bon et heureux voiage, sans mal ny aucun accident».

(29 novembre 1745)

Nul doute qu'en ce 28<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an de grâce 1745, nombre des 249 hommes d'équipage embarqués à bord du navire le *Condé* devaient avoir, comme le dit la chanson, «le coeur gros en doublant les feux de Saint-Malo».

Certes, il avait fière allure leur navire : du port de 530 tonneaux, deux ponts et deux gaillards, percé pour 52 canons, le *Condé* avait été construit deux ans auparavant à Saint-Malo ; et il allait accomplir son premier grand voyage... Certes, leur capitaine était un homme expérimenté : François Bignon de Lehen, âgé de 45 ans, capitaine depuis une vingtaine d'années, avait déjà de nombreuses campagnes à son actif : l'Espagne, Terre-Neuve, Saint-Domingue...

Certes, certes, mais ils savaient aussi que leur voyage durerait plusieurs années et que plusieurs d'entre eux ne reverraient jamais leur pays, leurs parents, leur femme et leurs enfants. Songez donc. Ils partaient pour Cadix et, de là, pour le Pérou ! Nous savons nous, aujourd'hui, que 17 d'entre eux n'en reviendraient pas.

Faute d'avoir retrouvé le rôle d'équipage du *Condé*<sup>1</sup>, il n'est pas possible de connaître les noms et les qualifications de chacun des 249 hommes

<sup>1</sup> Il n'est conservé ni au Service historique de la Marine à Brest, ni aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Merci à Chantal Reydellet d'avoir bien voulu effectuer les recherches nécessaires.

embarqués sur le navire en ce 8 novembre 1745. Seuls quelques uns d'entre eux nous sont connus, grâce à des circonstances particulières dont nous reparlerons. Mais nous savons du moins que, parmi ces hommes, se trouvaient deux frères, originaires de Paramé<sup>2</sup> : François Pignot, le cadet, âgé de 33 ans, tonnelier de son état, embarqué depuis l'âge de 16 ans, était déjà un marin accompli ; Gilles Pignot, l'aîné, âgé de 38 ans, charpentier, accomplissait par contre sa première traversée.

Pourquoi ce premier embarquement si tardif, à l'âge de 38 ans ? Par envie de «voir du pays», peut-être, par nécessité pécuniaire, certainement. En embarquant sur le *Condé*, à 33 livres par mois, soit à peine la solde d'un matelot, Gilles Pignot espérait non seulement, comme on le lui avait promis, pouvoir exercer ses talents de charpentier lors de la longue escale prévue à Cadix, mais aussi se transformer, en Espagne et plus encore au Pérou, en commerçant, vendant aux populations indigènes, non sans un substantiel profit, les diverses «pacotilles» que lui avaient confiées plusieurs habitants de Saint-Malo, et parmi eux la femme du puissant armateur Joly : 8 ballots de chemises, 120 paires de bas de soie, des éventails, des médailles et des chapelets, des graines, etc.

«Je pars pour de longs mois en laissant Margot...». Non, ce n'est pas «Margot» que laissait Gilles Pignot, c'était Marie-Jacquette<sup>3</sup>, sa femme, et leurs deux fils : Pierre 14 ans et François 7 ans. Il ne se reverraient jamais plus.

Parti de Saint-Malo le 18 novembre 1745, le *Condé* atteignait Cadix quelques semaines plus tard<sup>4</sup>. Il devait y rester plus d'un an. Deux des matelots y décédaient, les 17 avril et 12 mai 1746. Après avoir traversé l'Atlantique, suivi les côtes de l'Amérique du Sud, doublé le Cap Horn pour atteindre le Pacifique, remonté le long de la côte chilienne, le *Condé* jetait l'ancre à Tahuacano, port de Conception le 7 avril 1747. Deux hommes y décédaient quelques jours plus tard, les 28 avril et 18 mai. Reparti de Conception le 29 juin 1747, le *Condé* atteignait 20 jours plus tard, le 19 juillet, l'issue de son voyage : Callao, non loin de Lima, au Pérou. Il y resterait à nouveau plus d'un an, jusqu'au 25 août 1748.

<sup>2</sup> Merci à Anne Le Moigne et au personnel des Archives municipales de Saint-Malo pour les renseignements d'état civil relatifs à la famille de Gilles Pignot.

<sup>3</sup> Marie-Jacquette Anquetil, originaire de Coutances, avait épousé Gilles Pignot (baptisé à Paramé le 29 mars 1707) à Paramé le 22 septembre 1733.

<sup>4</sup> Le déroulement général de l'expédition du *Condé* est connu grâce au récit de l'abbé Courte de La Blanchardière, intitulé *Nouveau voyage fait au Pérou, auquel on a joint une description des anciennes mines d'Espagne* et édité à Paris en 1751, ouvrage analysé par E. W. Dalghren dans l'étude qu'il a consacré aux *Voyages français à destination de la mer du Sud avant Bougainville (1695-1749)*, dans les *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, t. XIV, fasc. 4. Paris, 1907, p. 423-568.

12 hommes y laisseraient leur vie<sup>5</sup>. Parmi eux Jean-Baptiste Bonfils, le second capitaine du navire et ... Gilles Pignot, l'un des deux frères dont nous avons parlé, décédé à Callao le 11 avril 1748, 28 mois et 24 jours après son embarquement.

La sous-série 1P du Service historique de la Marine à Brest, consacrée au riche fonds des archives malouines, contient, parmi de multiples autres documents particulièrement intéressants, un ensemble de quelque 2 000 inventaires après-décès de marins péris en mer au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

J'ai naguère, dans les colonnes même de ces *Mémoires*, consacré une étude à ces inventaires<sup>6</sup>. Je me contenterai donc de rappeler brièvement que l'inventaire après décès des effets d'un marin péri en mer est prescrit par l'ordonnance de 1681. Sa rédaction est généralement suivie par la vente aux enchères des biens du défunt. Le produit de cette vente est, aux termes du règlement du 23 août 1739, remis entre les mains du trésorier des Invalides, à l'issue de la campagne. Il appartient alors aux héritiers de réclamer leur dû dans un délai fixé au terme duquel les deux tiers de la somme sont reversés à la Caisse des Invalides et le troisième tiers attribué à l'Amiral de France.

Les inventaires après décès des 17 marins péris à bord du *Condé* entre 1746 et 1748 ont été conservés. Parmi eux, celui du charpentier Gilles Pignot revêt un caractère exceptionnel : la traditionnelle description des «hardes», objets divers et outils de menuiserie laissés par le défunt s'achève, en effet, par la formule suivante : «On a trouvé aussy plusieurs papiers que l'on a mis dans un sac vû qu'ils nous ont paru inutiles».

Ces «inutiles» papiers sont fort opportunément parvenus jusqu'à nous ! Il s'agit des neuf lettres écrites à Gilles Pignot, par son épouse Marie-Jacquette, entre le 29 novembre 1745 et le 2 octobre 1746, soit en un peu plus de dix mois.

Avouons le d'emblée : l'intérêt premier des lettres de Marie-Jacquette Pignot ne réside pas dans leurs qualités littéraires. Le style, alourdi par de nombreuses redondances et répétitions, l'absence d'alinéa et de ponctuation et une orthographe fort fantaisiste rendent la lecture de ces lettres assez malaisée de prime abord ; et ceci d'autant plus que, par horreur du vide ou par économie, aucun espace n'est laissé vacant, au point qu'il est

<sup>5</sup> «Depuis la fin du mois de mars 1748 jusques à notre départ [du Pérou], notre équipage fut attaqué de fièvres et de cours de ventre avec flux de sang; il y en eut plusieurs qui moururent». Courte de La Blanchardière, *op. cit.*

<sup>6</sup> «Périr en mer au XVIII<sup>e</sup> siècle», dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LX, 1983, pp.101-110. Voir aussi : «Au fil des archives malouines... De précieuses sources pour la connaissance des gens de mer au XVIII<sup>e</sup> siècle», dans *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo*, année 1983, p. 233-246.

parfois difficile de replacer avec certitude certaines phrases écrites transversalement au reste du texte; sans compter les atteintes du temps, causes de quelques lacunes...

Il n'en reste pas moins qu'une fois effectué le nécessaire travail de compréhension et de transcription, ces lettres émouvantes, venues jusqu'à nous par-delà le temps – deux siècles et demi – et l'espace – de Saint-Malo à Lima via Cadix, aller et retour – présentent un indéniable intérêt. Intérêt qui tient non seulement à la rareté du témoignage transmis par la femme d'un artisan malouin au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi au contenu de ce témoignage, reflet des sentiments, des petites joies et des grands soucis de leur auteur, mais aussi de quelques aspects de la vie à Saint-Malo sous l'Ancien Régime.

A l'automne 1748, le *Condé* quittait les côtes péruviennes puis chiliennes. Le 6 novembre, il doublait le Cap Horn et, le 20 décembre, faisait son entrée dans la baie de Rio de Janeiro, au Brésil. Il en repartait quelques semaines plus tard pour Cadix où il arrivait à la fin du mois de mars, avec à son bord une cargaison évaluée à deux millions et demi de piastres. Le 18 avril l'équipage était congédié : 41 mois s'étaient écoulés depuis le départ de Saint-Malo. Peu après le navire était vendu en Espagne.

François Pignot ne connut pas le sort tragique de son frère Gilles : rentré à Saint-Malo en 1749, il y décède quatre ans plus tard, à l'âge de 41 ans. Pierre, le fils aîné de Gilles qui causait tant de soucis à sa mère, met dès 1747, alors que son père faisait route vers le Pérou, son sac à bord d'un corsaire malouin ; en janvier 1754, il s'embarque pour le Bengale ; on n'entendra plus jamais parler de lui... François, le fils cadet, le petit «Fanchin», novice à 17 ans, quitte Saint-Malo pour l'île de France (aujourd'hui île Maurice). Rentré en métropole trois ans plus tard, il s'embarque lui aussi à Lorient pour les Indes. Il n'en reviendra pas. Quant à Marie-Jacquette, restée veuve et sans enfant à Saint-Malo, elle survivra 37 ans à son époux et ne le rejoindra qu'en 1785, à l'âge de 75 ans.

«Le capitaine a écrit à Monsieur son frère qu'il es for content de vous... Mais moy je n'en suis guère contante. J'estimerès bien mieux que vous seriez chés nous. Je n'orès pas tant d'inquiétude comme j'ay et auray juqu'à vostre retour, mais j'espère que, sy le Seigneur vous donne la grace de revenir, que c'es le premier et le dernier voyage» (2 octobre 1746).

Le voyage du *Condé* au Pérou fut, en effet, le premier et le dernier voyage de Gilles Pignot...

Philippe HENWOOD  
Conservateur en chef  
du Service historique de la Marine à Brest

*NEUF LETTRES DE MARIE-JACQUETTE PIGNOT À SON ÉPOUX GILLES  
29 novembre 1745 - 2 octobre 1746*

Monsieur Delavingne Pignot  
à bor du Condé  
commendé par Monsieur de Laihain  
en la rade de Brest  
à Brest

De Saint Malo, ce 29 de novembre 1745

Mon cher mary.

Ayant resu l'honneur de la vostre, je nè pas menqué de vous faire réponce pour vous présenter mes répès et vous marquer la joye que j'ay d'avoir resu de vos nouvelle et d'apprendre que vous aite arivé en parfaite santé. Cela m'a tiré d'une grande inquiétude. Vous me faite bien plaisir de me marquer que vous n'avés pas aité malade dans vostre traverscé. Je prie le Seigneur qu'il vous maintieine en parfaite santé et qu'il vous conserve pour ma plus grande sactifaction comme étant tout ce que j'ay de plus cher dans le monde. Je ne puis vous marquer, mon cher mary, le chacrin où je suis de vostre dépar. Il ne ce passe aucun moment que je ne pence en vous, prinsipalement dans mes prière que j'adresce à Dieu pour vostre conservation et que Dieu vous donne la grace de faire un bon et heureux voiage, sans mal ny aucun ascident. Je vous prie, mon cher mary, de me donner de vos nouvelle le plus que vous pourés, étant la seulle consolation que je puisse avoir dans vostre absence.

Je vous prie de me marquer sy Monsieur de La Blondinniere vous a donné le reste de vos pacotille et sy vous avés sinné ces facture. Madame Joly m'a dit que la letre que vous demendés sera plus tos à Cadix que vostre navire et qu'elle ne menque point de vous recommander à ces frère afin qu'il vous rende service en tout ce que vous aurés besoin.

Insint, mon cher mary, je vous prie de ne point vous chacingner. Tachés plus-tos de conserver vostre santé le plus que vous pourés, qui es la chosse qui m'es plus chère que tous les trésor du monde. Vous pouvés en estre persuadé comme ausy de la continuation de mon amitié et tout mon chacrin c'es que vous n'ayés pas pu desendre, car toute ma joye ce seroit de vous avoir veu avans que vous fusiés sorty. Je prie Dieu qu'il nous donne la grace de nous revoir tous les deux en parfaite santé à vostre retour, mon cher mary. Je vous prie de m'écrire sitos que vous serés arivé à Cadix et durand le temp que vous resterés à Brest.

Je vous diray que Monsieur et Madame Joly m'on dit de leur mener nostre petit gar pour le faire embarquer dans un de leur corsaire où il le recommandron et il le feron metre dans la chambre, mais je n'en ay point trop d'envy. La seulle crainte qu'il ne luy arive quelque mal m'en dégoute. Insint je vous demende vostre avy.

Marqués moy ce que l'on dit de vostre navire et s'il marche bien comme on m'a dit.

Ce que vous m'avez demendé sortant de Rence, je l'ay mist tout dans la boite de Madame Joly avec les tableaux. Il i a six tableau à nous. Ayés soin de mes tableau. Les trois petis pos à Foutel (?) sont ausy dans la boiste. Vous trouverés tout ensemble. Vostre belle soeur Véronnique vous fait ces compliment qui vous prie de les faire à son mary et moy ausy.

Je vous diray que je me trouve bien de l'entreprinse que je fait de la boutique. Je ne suis point mal contente pour le peu de temp que g'i suis. Je ne suis pas mal accusé et j'espère que cela ira mieux au temp à venir, s'il plais à Dieu. Sy j'avois davantage d'argent, je pourès gaingner quelque chose. Mais vous savés, le peu que j'en ay ne peut pas faire grand chose. J'ay vandu mon blé 3 livres 12 sols. J'en ay acheté 610 boisau avec un chaloinne. J'espère gaingner 10 sols ou 12 sols par boisau.

Nos cher enfans vous embrace de tout leur coeur qui ont bien versé des larme à vostre dépar ausy bien que moy. Il prie tous les jour le bon Dieu pour vostre conservation.

Je finy de vous écrire et non de vous aimer, mon cher mary. Je vous embrace de tout mon coeur. Je suis vostre affectionné épouse.

Ancil Delavingne.

\* \* \*

Monsieur Delavingne Pignot  
à bord du Conté  
commendé par Monsieur de Lehain Brignon  
en la rade de Cadix  
A Cadix

De Saint Malo, ce 24 de janvier 1746

Mon cher mary,

Ayans resu l'honneur de la vostre je n'è pas menqué de vous faire réponce pour vous marquer la joye que j'ay d'avoir resu de vos nouvelle et d'apprendre que vous aite arivé à bon por en parfaite santé. Je prie le Seigneur qu'il vous la maintienne toujours bonne et qu'il vous conserve pour ma plus grande sactification.

Vous me faite des reproche, mon cher mary, que vous n'avez guère resu de mes nouvelle. Cepandans je n'è point menqué de vous écrire et mesme j'en avès donné une à nostre neveux et un louis de six franc pour vous le porter, mais on m'asura que vostre navire étoit sorty, ce qui me fis reprendre la letre et l'argent parce qu'il ne vous auroit pas trouvé. Car, sy peu que j'en n'ay, j'estimerès mieux m'en priver pour vous soulagés, d'austant que vostre santé m'es plus chère que tous les bien de la terre. C'es pourquoye je vous prie de la bien conserver et sur-tout je vous prie de ne point vous chacringner. C'es ascés de moy, mon cher mary, car je vous assure que nostre séparation me fais vercer bien des larme.

J'ay eu ascés des painne depuis vostre dépar de la par de vostre bon amy Bourguignon qui m'a fait de la painne tant qu'il l'a pu et ne cherche qu'à m'en faire tous les jour jusqu'à metre arès sur deux boisaux de blé que j'avois vandu à la femme d'un locatif, disant que vous luy devés soisante et dix livre et qu'il avoit sentance sur vous. Marqués moy si cela es vrais et s'il vous a fait sinifier avans que de party et me marqué le contenu de ce que vous luy avés donné et l'ouvrage que vous luy avés fait avaloir sur les affaire qu'il vous a pu faire. Enfin, faite moy un total de tout dans la réponce que je vous prie de me faire en deligence parce que je veux voir comme sont ces affaire. Insint vostre letre paroitra devant Monsieur le chenechar. Insint tachés de vous resouvenir de tout ce que vous luy avés fait et de l'argent que vous luy avés donné et du contenu des affaire qu'il vous a fait afin que cela soit confronté avec ce qu'i pourra montrer pour sa défence. J'ay bien des painne et le tout par vostre fauste, menque de n'avoir pas retiré vos papiés de chés luy.

J'ai eu ausy bien de la painne quand j'ay aprind ce que vous avés eu avec Monsieur de La Blondinière. Marqués m'en le sujet afin de me tirer d'inquiétude. Cependant je vous prie de ne point vous chacingner de tout cela. Dieu es parsu tout.

J'ay fairès quelque chose dans ma boutique sy j'avois plus d'argent, mais le peu d'argent que j'ay n'ès pas capable de me faire gaingner grand chose car ce que j'ay ne parois qu'un denier pour le petit commerce que je fais. Insint, s'il i a lieu de pouvoir m'en envoyer par vostre bon ménagement, vous me fairés plaisir car les louage me gesne l'esprit car vous pouvés bien estre persuadé que ce peu que je puis faire n'ès point capable de payer de grand loyés et nory trois personne. Je suis à la veille de vendre mon argentry et de ce que j'ay puis avoir dans nostre ménage afin d'avoir de quoye mainner mon petit commerce. J'atanf vostre réponce pour voir ce que je doit faire.

Madame Joly m'a dit qu'elle avoit écrit à ces frère une letre de recommandation pour vous. Marqués moy sy vous i avés aité. Le bruit cour icy que les Mesieur Joly ont de la grande affaire à Cadix. Insint vous le sorés bientos. C'es pourquoye sy vous pouvés m'envoyés quelque argent regardés bien à qui vous le donnerés pour me le faire tenir.

Pourquoye ne m'avés vous pas envoyé de l'arbistre (?) comme vous me l'aviés promis par les navire de Terre Neuve. Il sont arivé à Marseille.

Je ne sait point sy vous aite content de vostre frère. Vous ne m'en parlés point dans vostre letre. Marqués moy comme vous aite dans le navire et sy vous i avés quelque agrément.

Je suis faché que vous n'avés vostre abit noir. Sy je trouve quelque ocation, je vous l'envoieray. Vous le vendré s'il vous en trouvés bon prix.

Vostre fil Pierot vous envoira un doublet de son écriture dans une austre réponce pour vous faire voir son écriture.

J'ay bien des jaloux sur la boutique. Ceux qui me l'on afermé l'a voudrés avoir. Il ont aité dire au propriètère que vous vous en aitiés allé et que vous aviés desain de ne point revenir et qu'insint je ne pourés point les payer. Mais s'il leur faux des cosion je leur en trouverès. Tachés de les faire mentir. J'espère bien que vous reviendrés. Vous avés trop d'atache pour vostre famille.

Vous avés chaud et nous avons froid icy. Divertiscés vous bien, mais n'en soyés pas malade car les fille de Cadix sont à appréhendés.

Je finy de vous écrire et non de vous aimer, mon cher mary. Je vous embrace de tout mon coeur. Je suis vostre affectionné épouse. Nos enfans ce porte bien qui vous embrace de tout leur coeur et qui prie le Seigneur pour vostre conservation.

Annctil Delavingne.

\* \* \*

Monsieur Lavingne Pignot  
à bord du grand Condé  
commendé par monsieur de Laihain Bringnon  
à Cadix

De Saint Malo, ce ... 1746 [mars ou avril]

Mon cher mary,

Voyans que je ne resoit point de vos nouvelle, j'ay vous en envoye des mienne pour vous marquer la surprise où je suis de ne point resevoir une letre de vous. Ce n'es pas ce que vous m'avies promis, mais aparement qu'and me perdans de veu que vous m'avés perdu de mémoire. Je ne suis pas comme vous, car voilà la deuxième que je vous envoye, dont j'esperès bien que vous m'auriés fait une réponce, mais je n'è pas eu cette sactifaction. Je voye que petis et grand écrive à leur monde; il n'y a que vous qui ne voulés pas me donner cette sactifaction.

Je resu vos compliment par la letre de vostre frère qui m'ont fait un sensible plaisir, mais une letre me fait plus grand plaisir. Et vous faite vos (vos) plainte à vostre frère que vous ne resevés point de mes nouvelle ny de nos enfans. Vous devés cepandans avoir resu une letre de moy que je vous ay envoyé il a environ deux mois ou je vous ay marqué toute chosse et vous n'aite pas sans l'avoir resu, mais vous voulés en ignorer. Cepandan, il seroit plus à propo de me ... [un mot illisible] ce que vous avés à me marquer que de le faire marquer dans d'austre letre. Cela me fairoit plus de plaisir. Insint ne graingner point le coutage de por de letre, donnés moy de vos nouvelle le plus souvent que vous pourés, étant toute consolation que je puisse resevoir dans vostre absence. Je n'è point regret à l'argent que je donne pour resevoir de vos nouvelle quoye que je n'en n'es guère. J'estimerès mieux l'enprunter. Insint ne me privés point de cette sactifaction et vous me fairés un sensible plaisir car je suis trop génè de vostre santé et tous les compliment ne me contente point comme une de vos letre.

Et je vous prie de pincer à ce que vous m'avés promis car voilà deux louage qui coure qui me gesne beaucoup. Insint tachés de faire en sorte de m'en débaracés parce que je ne puis pas gaingner ascés pour norir trois personne que nous somme et payés des louage. Vous savés ce que vous m'avés laiscé. Sy j'avois plus d'argent pour avoir de la marchandise, je fairès ascés joliment, sy j'avois plus d'argent. Je gaingne seullement de quoye vivre nous trois, mais c'es tout ce que je puis faire. Il n'y a que les louage qui me gesne l'esprit, mon cher mary. Sy vous pouvés vous faire un amy en monsieur de Lehain et que vous le prieriés qu'il auroit la bonté

d'écrire à monsieur son frère pour qu'il auroit la bonté de me donner encore deux sans franc sur l'argentry, cela me fairoit bien plaisir. Sy vous pouviés le priés de me faire ce plaisir cela m'indroit bien à gaingner quelque chose. Insint tachés, mon cher mary, de l'en prier. Sy monsieur Lacour Gaillar voulet vous retenir les 20 écu sur ce que vous devés resevoir à Cadix, faite en sorte qu'il les rabate pas qu'aux retour du voiage, sy vous pouvés, parce que cela me fairoit grand tór, voyans que j'ay les louage à payer.

Vous m'aviés promix que vous m'auriés envoyé de bon vin d'Espagne, mais j'ay bau l'atendre cela n'enesche pas que je n'es logé une bonne barique de sidre pour boire à vostre santé. Insint boivés de ce bon vin à la mienne. Et l'arpistre (?) que vous m'aviés promixs. Je ne sait sy vous vous aquiterés de vos promesse.

Je ne sait point encore sy je resteray an la boutique parce que j'ay bien des jaloux. Je doit le savoir tout à fait après Pasque.

Je vous prie de faire mes compliment à vostre frère et luy ditte que son épouse ce porte bien et sa tante. Nous-somme tous bon amy à présent et nous allon l'un chés l'austre. Nos deux enfans ce porte bien, Dieu mercy, et il vous embrace de tout leur coeur. Je vous assure qu'il sont ausy inpatient de ne point resevoir de vos nouvelle, comme moy, et il prie tous les jour le Seigneur pour vostre conservation. Nostre grans gar es resu pour faire sa première communion à Pasque. Il ne menquera point d'aufrir sa communion à Dieu pour vostre conservation. Marqués moy, mon cher mary, sy vostre frère a soin de vous et sy vous en aite content.

Vostre cousin Gifar vous fait bien ces compliment qui vous pri de les faire à son fil.

Je finy de vous écrire et non de vous aimer, mon cher mary. Je vous embrace de tout mon coeur. Je suis vostre affectionné épouse.

Antequi Delavingne.

\* \* \*

Monsieur Delavingne Pignot  
à bor du grand Condé  
commendé par Monsieur de Lehain Bringnon  
à Cadix

De Saint Malo, ce 20 de juin 1746

Mon cher mary,

L'ennuy où je suis de ne point resevoir de vos nouvelle m'oblige de vous écrire pour m'informer de l'état de vostre santé dont je suis for géné. Je ne sait ce que je dois m'inmaginner de vostre silence, mais je vous assure que vous me tenés dans une grande inquiétude, ne sachant sy c'ès par maladie ou par négligence que vous ne m'écrivés point.

Il i a deux mois que je vous ay envoyé une letre dont j'espèrès bien une réponce, mais vous n'avés pas voulu me donner cette sactifaction, dont cela me fait

plus de painne que vous ne pencés car je voit tous les austre qui resoive des letre et moy j'ay bau aller voir au poste rien ne me vient.

Voilà la troisième que je vous envoie depuis que je n'en resu des vostre. Aparentment qu'and me perdans de veu que vous m'avés perdu de mémoire; ce n'ès pas cependant ce que vous m'aviés promis ny ce que j'espèrès de vous car j'orès cru resevoir du moïn une letre par mois, mais c'ès bien le contraire.

Nostre belle soeur n'ès pas comme moy. Elle resoit la réponce de ces letre deligenment. Voilà ce que c'ès que l'oingnement. Je voye que vous m'avés laissé dans un grand embara, chargé de deux enfan et une louage de cinquante écu. Je croyès bien (bien) resevoir quelque consolation de vous par vos letre car je n'en ay de personne. Nostre grand fil me fait mille chacrin et je ne sait qu'and faire. Du moïn vous ne devriés point auxguement mes painne et mes inquiétude en me priand de vos nouvelle ce qui me fait lenguy de chacrin. Dont je pencès bien ne plus jamais resevoir de vos letre car j'ay pencé mourir d'une grosse maladie et que personne m'ait présenté un vere d'aux ni mesme aucun soulagement de nos enfans, et le tout ne provient que par le chacrin que j'ay de vous et des enfans.

Je n'è aucune consolation de personne. Les gens du marché ont une jalousy sur moy qui passe et mesme jusqu'à la Bouties qui m'avoit conseillé de m'y metre veudroit bien m'auter la vie sy elle pouvoit et le tout par jalousy qu'il l'ont tous de me voir vendre. Jusque à vostre soeur qui vint chés moy l'austre jour me dire mille investive et preste à me battre en me disant que j'aytois cause que vous vous en n'aite allé. Je vous en laisse le juge. Voilà toute la consolation que j'ay de vous et de vos parent. Vous savés comme il ont eu de la painne à me souffrir depuis que nous n'avons plus rien. Je voye que vostre frère a grand peur de déplaire à son épouse. Il luy écrit en tant et en saison, mais vous vous n'avés pas peur de me faire de la painne.

Je vous avés marqué dans mon austre letre au sujet de monsieur Brington au sujet de nostre argentery qu'il a, mais c'ès un ennui parce que vous ne voulés point m'en faire de réponce. C'ès un expoïs que j'ay puisse norir deux enfans et payer un grand louage avec le peu de gainne que je fais car vous ne le pouviés pas faire avec tout vostre travail. Le peu d'argent que j'ay n'ès pas gran chose. Dont il m'a falu en metre plus de la moitié pour me graillés de ce qu'il me faloit. Dont vous pouvés bien croire que cet argent ne me produira aucun profit et il ne me reste que la somme de vint écu pour mainner mon petit commerce. Voyés sy c'ès pour faire bien du profit. Je seray obligé de vendre mes harde et de ce que je puis avoir de chés moy pour payer quarente deux écu de louage à la Saint Gille, sy vous ne m'indés, parce que je ne veut pas avoir afront. Voyés les austre ané que vous serés dehors ce que je vais devenir. Insint, tachés de parlés à Monsieur de Lehain afin de me faire prester quelque argent. Il ne risquera rien voyans que vous aite à son service. Ou sy que non je serois obligé de retirer nostre argentery pour la vendre pour m'inder. Je vous prie de faire atantion sur tout ce que je vous marque et de m'en faire réponce en deligence.

Vous fairés peut estre la sourde oreille de cette letre comme vous avés fait des austre, mais je vous prie d'i pencer et je ne vous écriray plus que je n'ès resu de vos letre. Il parois bien que vous n'avés pas grande amitié pour moy. c'ès que vous aite aparentment trop en joye. Je suis dans une cerelle que je ne me connois pas de l'heure que je vous écrit.

Vous dirés à La Couture que sa soeur luy fait bien ces compliment. Je ne vous fais les compliment de personne. J'ay bien d'austre soin. Véronnique a marqué à vostre frère que je fais bien mes affaire. Cepandans elle ne sait pas ce qui ce passe chés moy parce que je ne suis pas d'humeur d'aller leur contés mes affaire ni les importunnant en rien. Vous ne m'avés jamais marqué aucune nouveauté ny de vostre voiage ny de Cadix.

Vos enfans vous embrace ausy bien que moy, margret vostre indiférance. Je suis vostre affectionné épouse.

Ennctic Delavingne

\* \* \*

Monsieur Lavingne Pignot  
à bord du grand Condé  
commendé par Monsieur Lehain Bringnon  
à Cadix

De Saint Malo, ce 11 de juillet 1746

Mon cher époux.

J'ay l'honneur de vous écrire pour vous présenter mes répès et vous marquer que j'ay resu l'honneur de la vostre qui m'a, je vous assure, fait bien plaisir d'avoir resu de vos nouvelle et d'apprendre que vous jouissés d'une parfaite santé, cés dont j'étois bien gêné et j'avois grande envie d'en resevoir de vos nouvelle, comme étant toujours bien gêné de vostre santé, comme étant la chosse où je m'intéresse comme de la mienne propre. Insint vous devriés point estre sy longtemp à me faire tenir de vos nouvelle comme vous avés aité, car l'inpasience ou j'étois de voir les austre resevoir des letre et que je n'en resevès point m'oblige de vous écrire une letre que je croit que vous avés resu car je l'avés mis à la poste le mesme jour que je resut la vostre et je vous prie de vouloir bien m'escusser s'il i a quelque article un peu disgrasieux dans ma letre car ce n'étoit que l'inpasience qui m'oblige de vous marquer cela. Insint ne vous en faite point de painne et ne vous chacingnés point. Tachés plusost de conserver vostre santé le plus que vous pourés qui m'ès plus chère que tous les bien du monde.

Je suis surprinse, mon cher mary, de ce que vous m'avés fait aucune réponce sur ce que je vous avés marqué touchant nostre argentery qui est chés monsieur de Lehain. Je vous marquès de prier monsieur Gringnon d'avoir la bonté de marquer à monsieur son frère de me prester quelque argent de davantage. Cela me fairoit grand plaisir parce qu'il est imposible de me passer, avec sy peu d'argent comme j'en ay, pour mainner mon petit commerce, car sy j'avois un peu plus d'argent je ne fairès point mal dans ma boutique. Mais le peu que j'en ay fait que je ne puis pas me tirer. Il est bien imposible de norir trois persones et de payer des grand louage sy je n'ay quelque secour et voisy la Saint Gille qui approche, ce qui me

gesne beaucoup. Insint je vous prie d'en parler à monsieur Gringnon. Je ne croit point qu'il vous refuse parce que j'è parlé avec monsieur Lainhain qui me parois que son frère es for contant de vous. Insint ne craignés point de luy en faire vostre compliment et me marqués la réponce qu'il vous aura fait afin que je voye comme je m'is prendray, parce que je seray contrainte de vendre sy je ne resoit quelque chose. C'ès pourquoye je vous prie de porter attention à ce que j'ay l'honneur de vous marquer.

On dit que l'équipage a resu trois mois. Sy vous pouvés m'envoyés quelque argent, ne le métés point en letre de change à cause du coutage. Vous aurés la bonté de le donner à monsieur Lehain qui me le fera tenir par monsieur son frère. Ce sera une voye bien sure, quoyque je vous prie de ne vous pas priver de ce qui vous faux. Donnés vous vostre nésaire pour faire vostre traversé et pour conserver vostre vie et vostre santé, mais sy vous reste quelque chose, je vous prie de pincer à moy.

Je suis bien faché que vous n'ayés point écrit un mot à madame Joly. Elle vous auroit fait encore tenir quelque chose s'il avoit sorty quelque holendes, mais il n'en sor point. Mais sy vous pouviés luy écrire elle pouroit peut estre vous en faire tenir par son frère. Insint tachés de luy écrire. Et je vous prie d'avoir bien soin de ces pacotille parce que monsieur Joly ne badinne pas. Il est en grande horeur à Saint Malo parce qu'il a fait foiter et metre au carcan par trois jours sint homme de l'équipage de son corsaire l'Anonime dont cela a fait un grand bruit à Saint Malo parce que ces homme sont de Saint Malo et de Saint Servan. Il avès fait une révolte dans le navire. Insint bien heureux ceux qui ne ce melle point en de telle affaire. On dit ausy qu'il i a quatre homme du Henry qui vient du Pérou que l'on amainne à Saint Malo pour i estre pendu pour une révolte qu'il ont fait. Ils ont ataché leur capitainne huit jour au grand mas et fait junner au pain et à l'eau et on dit qui seron fait mourir icy parce qu'il sont de Saint Malo. Il i a ausy un homme de Paramé de ceux qui ont aité foité de la par de monsieur Joly et un Grandville. Dont tout le monde en veux bien du mal à monsieur Joly.

Vous dirés au boucher que son épouse ce porte bien, qui luy fait bien ces compliment. La Desporte vous prie de luy donner des nouvelle de son petit garson parce qu'elle en es géné.

Nostre petit Fanchin es bien touché de vostre absence. Il me dit : quand je pence en mon cher père, j'en tremble. Nos deux fil ce porte bien qui vous embrace de tout leur coeur et qui prie Dieu pour vostre conservation ausy bien que moy. Je vous prie de faire mes compliment à nostre frère et l'asurés de la santé de son épouse. Nostre grand fil es insupportable. Il ne veux plus s'apliquer à rien depuis qu'il l'a communié. Je ne sait ce que j'en doit faire. Il m'a fait couter un écu pour des avary qu'il a fait. Je suis en painne sy vostre jambe es bien guéry. Je vous prie de me faire réponce et me marqués comme tout ce passe.

Je finy de vous écrire et non de vous aimer, mon cher mary. Je vous embrace de tout mon coeur. Je suis vostre affectionné épouse.

Lendil Delavingne.

Monieur Delavingne Pignot  
à bord du grand Condé  
commendé par monsieur de Lehain Bringnon  
à Cadix

De Saint Malo, ce premier du mois d'oux 1746

Mon cher épous,

J'ay l'honneur de vous écrire pour vous présenter mes répès et vous marquer l'état de ma santé qui es bonne, la grace au Seigneur, ausy bien que nos enfans. Nous prion le Seigneur que la vostre soit paraille et qu'il vous donne la grace de faire un bon et heureux voiage sans mal ny aucun ascident et que Dieu vous préserve de la main de vos ennemy. Tachés toujours de conserver vostre santé le plus que vous pourés et ne vous chacrings point, car c'ès ascés de moy. Je vous assure, mon cher mary, que vostre absence m'ès toujours for sensible et bien ennuyeuse. Je voudrès que le voiage fut fait, mais je voye qu'il n'ès pas encore commencé. C'ès ce qui cause ma plus grande painne.

Madame Joly es bien en cerelle contre vous à cause de vostre négligence car vous deviés luy avoir écrit par la poste au sujet de ces pacotille. Je vous l'avès marqué par plusieurs fois et vous n'en avès rien fait, ce qui luy fait de la painne. Parce que je fut luy parler pour voir sy elle ne vous avoit fait rien tenir, elle m'a répondu que vous n'aviés daingné luy écrire ny donné avy de rien. Son desain état de vous avoir envoyé quelque chose par la poste voyans qu'il ne sortoit point de navire (de navire). Mais quand elle a veu que vous ne luy aviés pas écrit, cela luy a enpesché son desain. Elle m'a dit ausy que monsieur Joly luy avoit marqué que vous ne luy aviés point donné son argent. [*Insint ?*] sy vous ne luy avès pas donné, ne menqués [*pas de*] luy porter parce qu'il l'a ordre de l'employer ... [*lacune*] marchandisse pour vous le donner, à ce que Madame m'a dit. Insint faite vos depesche à luy porter l'argent, sy vous ne l'avès pas fait et sy vous voyés avoir du retardement ascés pour écrire à Madame et pour resevoir sa réponce, ne menqués pas de luy écrire en déligençe par la poste car elle a desain de vous envoyés austre chose que vous n'avès et mesme elle m'a proposé qu'elle vouloit que vous moriés envoyé le profit de ces pacotille, ce qui me fairoit grand plaisir, car voisy la Saint Gille qui approche qui me pesse baucoup sur l'esprit.

Vous ne m'avès fait aucune réponce sur ce que je vous avès marqué touchand Monsieur de Lehain pour me faire prester quelqu'autre argent desu nostre argentry et je voye que vous n'en prenés a [*ucune*] connesance. Cepandans, il ne tien qu'à vous de [*demande ?*] à Monsieur car je crois bien qu'il ne vous refusera pas de vous faire ce plaisir, voyans qu'il es garenty, et cela m'auteroit d'unne grande painne. Insint, mon cher mary, je vous prie d'i pincer et de me marquer ce que Monsieur vous aura répondu ou bien je seray contrainte de vendre, parce qu'il es imposible que je puisse faire austrement. Vous pouvés bien estre persuadé que je ne suis pas capable de norir trois personne que nous somme et payer de grand louage sur ce que puis gaingner à mon petit commerce et n'avoir pas grand chose devans moy. C'es pourquoye je vous prie de tachés à me donner quelque soulagement. Je sait bien que vous ne pouvés pas m'envoyés grand chose sur les trois

mois que vous avés resu, car il faut vous donner ce qui vous es néseaire pour faire vostre traverscé et je serès au désespoir que vous vous priveriés de vostre néseaire pour conserver vostre santé, qui m'es plus chère que tous les bien.

... [lacune] mais, du moin, tachés de me soulagés par la voye de ... [lacune] sy vous le voulés, car je croit qu'il ne tien qu'à ... [lacune] cela sur vostre éprit en (en) parlés à Monsieur et m'en faite réponce. c'es la grace que je vous demande et me donnés de vos nouvelle. J'espère ... [lacune] toujours une letre de vostre sorty. Ne soyés pas surpris que je vous écrive sy souvent, mais je croit que voilà bien la dernière que je pouray vous faire tenir à Cadix, dont je commence à me désoller, prévoyans que vous aite sur vostre dépar et que, par conséquan, je vais estre privé de vous écrire et de resevoir de vos nouvelle pour longtemp, à mon grand regret, car c'es tout ce qui me reste de consolation dans vostre absence. Cepandan, je vous prie, mon cher mary, de ne perdre aucune ocation de m'en donner durant vostre voiage que je vous souhaite des plus heureux.

Les austre femme on des letre pour les fleury au jour de leur patron, mais pour moy je n'espère pas en resevoir pour me fleury le jour de la miens, car vous ne me paroiscés pas sy soingneux. Cependant cela me fairoit bien plaisir.

J'ay du chacrin ascés de tous nos voisin de la jealousy qu'il l'on sur moy de me voir le débit et mesme monsieur Lemarquand a voulu ravoir sa boutique, mais j'en ay eu l'isu et je reste en dépit de tous les jaloux. Monsieur Lemarquand épouse demain à sa cousinne la veuve et il vouloit sa boutique à cause de cela et jusqu'à Bouties vin pour me battre chés moy et m'acabla de toute sorte d'invetive sans en luy avoir fait le sujet car je n'avés eu aucune despute avec luy ny avec d'austre, mais par pure jealousy. Je luy ay demandé s'il vouloit soutenir ce qui me disoit en justisse. Il me dis que ouy. Sur cela je fis faire une sureté sur luy par justisce et il me demande à acorder à présent. Insint voyés les chacrin qu'une femme resoit lorsqu'elle n'a point d'homme. Mais Dieu me bénis car tant plus j'ay de pleur, tant plus débitté.

Toute les femme de Saint Malo qui ont leur mary avec vous ce porte bien et il font leur compliment à leur mary. Vos enfans vous embrace qui sont toujours ascés mauvais.

...[lacune] vous embrasant, mon cher mary. Je suis vostre affectionné épouse.

Antequi Delavingne

\* \* \*

Monsieur Delavingne Pignot  
à bor du grand Condé  
commendé par Monsieur de Lehain Brignon  
à Cadix

... août 1746

... [lacune] l'honneur de la vostre qui m'a fait un sensible plaisir de resevoir de vos nouvelle et d'apprendre que vous aite en parfaite santé. Je prie le seigneur qu'il vous la maintienne toujours bonne et qu'il vous conserve pour ma plus grande

satisfaction. Ce qui m'a enpesché de vous faire réponce, c'es que j'en avès mis une à la poste deux jour avans que d'avoir resu vostre letre, mais on dit que vous devés sorti à la fin de septembre, ce qui fait que je vous envoye celle icy, afin que vous reseviés de mes nouvelle avans que de sortir de Cadix, car je prévoye que ce sera la dernière que je pourè vous faire tenir à Cadix jusqu'à vostre retour. Mais j'espère que j'oray l'honneur d'en resevoir encore une des vostre avans vostre dépar. Je vous prie de ne pas menquer de m'en faire tenir encore une parce que j'oray ascés de temp à en estre privé, à mon grand regret, car c'es tout ce qui me reste de consolation dans vostre absence. C'es pourquoye, mon cher mary, je vous prie de ne point négliger aucune ocation pour m'écrire partout ou il i aura lieux de pouvoir m'envoyés de vos nouvelle afin de me ... [lacune]

... letre touchand les pacotille à Madame Joly. Je suis for faché de ce que vous ne luy avés pas écrit pace qu'elle m'en a fait des reproche. Son frère luy avoit marqué que vous ne luy aviés point donné son argent. Je suis en painne sy vous luy avés donné depuis parce qu'il avoit ordre de Madame de le remployer en d'austre marchandisse pour vous les donner, voyans qu'elle n'a pu vous en envoyés d'icy, ne trouvan aucune ocation. C'es pourquoye ne menqués pas de me marqués comme vous avés fait parce que quand Madame me parle, je ne sait que luy dire. Vous deviés bien luy avoir écrit afin de la tirer d'inquiétude.

Vous ne me faite ausy aucune réponce sur ce que je vous ay marqué plusieurs fois qui es que je vous priès de tachés de parlés à Monsieur Lehain pour qu'il m'auroit fait prester encore quelque argent sur nostre argentry. Il ne tien cepandans qu'à vous de me faire ce plaisir, car il ne vous en auroit pas refusé voyans qu'il es garenty, mais vous ne prévenés point l'embara où je vais estre à la Saint Gille, car je suis bien en painne... [lacune]. Insint parlés à Monsieur de Laihain pour qu'il mende à Monsieur son frère qu'il me les paye. A moïn de cela, je ne sait comme je vais faire, car voisy la Saint Gille bien proche et j'aye à faire à des personne à qu'il faux leur argent. Il ne sont point d'humeur d'attendre. Insint je vous prie de pencer et de me soulagés en ce que vous pourés. Les austre homme marque à leur femme qu'il l'on resu trois mois et s'il veulle qui les leur envoiron. C'es pourquoye, s'il en ont resu, vous devés en avoir resu. Sy vous pouvés m'en faire tenir quelque peu, je vous sorés bien obligé. Mais que ce soit sans vous gêner car je ne veux pas vous priver de ce qu'il vous es nésesaire pour vous donner vos besoin pour conserver vostre santé qui m'es plus préieuse que tous les bien du monde. Insint tachés de la conserver le plus que vous pourés. Je voudrès estre dans une situation de pouvoir vous soulagés. Je ne vous caserès pas la teste de tout ce que je vous marque. Mais je ne puis soulagés mon esprit qu'à vous pour vous conter mes painne, n'ayans espérance de trouver aucune consolation que de vous seul après Dieu.

Je vous prie de me marqués sy vous ne vous aite point blessé à vostre jambe parce que j'en suis génè. Je suis très mortifié de vous avoir écrit en les terme que je me suis servy dans une de mes letre, mais que cela ne vous fasce aucune painne, mon cher mary. Je ne croyais pas que vous vous en soriés piqué car je sorès au desespoir de vous faire la moindre painne et il n'y a que l'inquiétude qui m'oblige de vous marquer tout ce que je vous marque, dont j'en suis bien faché.

Je vous diray qu'il i a une grande désolation à Saint Malo. Il i a encore trois homme de la Marie-Madelainne qui vont estre foité et piloricés dont il i en [a] deux

qui sont de Saint Servan et un de Saint Malo qui es le gendre à Frégil. Il ce sont révolté et pour cela il sont puny publiquement, dont cela fait une grande désolation à tout le peuple.

Vous donnerés ce billiet à Joseph Priaux.

Vous dirés à vostre frère que son épouse... [lacune]

Nos enfans vous embrace ausy bien que moye et nous prion Dieu pour vostre conservation jusqu'au revoir, mon cher mary. Je suis vostre affectionné épouse. Faites moy réponce, mon cher mary.

Enquety Delavingne.

\* \* \*

Monsieur Lavingne Pignot  
à bor du grand Condé  
commendé par Monsieur de Lehain Bringnon  
à Cadix

de Saint Malo, ce 12 de septembre 1746

Mon cher mary,

Ayans resu l'honneur de la vostre, je n'è pas menqué de vous faire réponce pour vous présenter mes répès et vous marquer la joye que j'ay d'avoir resu de vos nouvelle et de savoir que vous aite en parfaite santé. Je prie le Seigneur qu'il vous la maintienne toujours bonne et qu'il vous donne la grace de faire un bon et heureux voiage, que je vous souhaite des plus heureux, mon cher mary, car je croit bien, selon toute aparence, que voilà la dernière letre que vous pourés resevoir de moy à Cadix, voyans que vous aite près à sortir. Je prie Dieu qu'il vous donne une bonne traverscé et qu'il vous conduisse en tous lieux à bon por et qu'il vous préserve de la main de vos ennemy. Tachés toujours de conserver votre santé le plus que vous pourés et ne vous chacingnés point, c'es ascés de moy.

Car je vous assure que j'ay de quoy me chacingner, étant dans un parail embara, étant chargé des louage sy grand, dont je suis bien en painne où prendre l'argent pour payer 43 écu qu'i me faut pour les payer, dont je suis bien persécuté à présent que la Saint Gille passe. Vous m'aviés marqué que l'on vous donneroit vos mois comme sy cela esurais. Je vous prie d'avoir la bonté de donner un pouvoir à Monsieur Bringnon pour que je les resoive par icy ou, sy ce n'ès pas vrais, faite moy tenir le profit que vous avés des marchandise à Madame Joly, afin de me tirer de cet embara, car il es impossible que j'ay puisse me tirer de cet embara sans vostre assistance. Je suis bien faché de vous rompre la teste de tout cela, mais je ne puis me plaindre qu'à vous comme étant, après Dieu, le seul qui puisse me soulagés.

Vous savés la situation où vous m'avés laissé et on ne fait pas grand chose tout l'été à la boutique. Mais j'espère que l'hiver me dédomagera, s'il plais à Dieu. Insint sy j'avois de quoye metre de la marchandise devand moy, je gainingerès

quelque chose. Insint sy j'étois débaracé de mes louage et quelque argent devant moy, je fairès en sorte de gaingnés nostre vie à nos enfans et à moy. Insint, mon cher mary, tachés de faire en sorte de me débaracés de ces inquiétude qui me font lenguy de chacrin. Je sorès charmé que vous enporteriés quelque chose avec vous, mais la nésesité m'oblige d'avoir rec[ours] à vous. Ce n'ès pas que je ne veux pas vous pri [ver] de ce qui vous es nésesaire pour vous conserver la vie et la santé, mais tachés ausy de conserver la mienne en me soulagean sans trop vous gener. Vous le pouvés sy vous le voulés, car voyans que vous me marqués que [vous] avés toujours aité ocupé à travailler pour les mesieur espagnol, vous n'avés [pas] aité sans en avoir aité recompencé. Insint tachés de me soulagés et je vous en auray une éternelle obligation.

Pour à legal (?) du commerce de Saint Malo, il es tout à fait mor; personne ne gaingne rien et il fait plus mal vivre à Saint Malo que jamais. Pour à legal (?) de mon incomodité, je suis pire que jamais et je croit qu'il ny aura que cela à me faire mourir parce que le chacrin où je suis et le grand travail que je fais inde bien à auguementer mon mal, dont j'en suis devenu sy changé que j'en suis déconnesable.

Monsieur Aselin de Grandville vous fait bien ces compliment et il vous prie, sy vous allés à Limas, dans le font du Pérou, de vous informer de son frère qui s'apelle le père Asselin, jacobin, et vous tacherés de luy parler et de luy dire que son frère luy fait bien ces compliment et qu'il le prie de ... [lacune] grace qu'il vous demande et il vous sera bien obligé.

Je voye qu'il parois que vous n'avés que le tier de profit sur les marchandisse de Madame Joly. Ce n'ès pas ascés dans un temp de guère et c'es une consience parce que tous ceux qui prenne des pacotille ont la moitié de profit. Insint tachés d'avoir la moitié de profit sur les marchandisse que monsieur Du Plesir (?) doit vous donner pour le conte de Madame et tachés de trouver quelq'un qui vous donne des pacotille, car j'ay entendu dire qu'il en donne à Cadis à tous ceux qui en veulle prendre. Insint tachés d'en avoir, sy vous pouvés, et sy vous écrivés à madame Joly, écrivés luy à son paticuliés, par la poste, parce que elle a plus bau payer le por de lètre que moy. Vous la priés de me rendre service ... [lacune] ne rende service à des personne comme nous que le moïn (que le moïn). Insint ce n'ès pas sur cela qu'i faux fonder nostre espérance. Insint c'es en vain de luy marquer cela.

Nos enfans ce porte bien qui vous embrace et il prie Dieu pour vostre conservation, ausy bien que moy.

Vous dirés à Pierre Le Guéret que sa mère ce porte bien et elle le prie de ne la pas abandonner. Nostre belle soeur vous fait bien ces compliment qui vous prie de les faire à son mary et moy qui vous prie de les luy faire de ma par et je luy souhaite un bon voiage. Vous dirés à Gefar que son père et sa mère ce porte bien. J'ay resu un petit billiet dans la letre à la Bonnies (?) : elle vous prie de faire ces compliment à son mary et les soeur à La Couture qui les font à leur frère et la Du Temple à son mary. Mademoiselle Bataille qui les fait à son mary et la femme Du Noilliés, de Saint Servan, à son mary et Mademoiselle Du Morisés et Mademoiselle Saint Aubin qui les fon à son mary

Je vous diray que j'ay été contrainte de retirer nos enfans [de l'éco]lle parce que je ne puis redoubler à payer un écu par mois pour les deux ... [lacune] rien.

Je finy de vous écrire et non de vous aimer, mon cher mary. Je vous embrace de tout mon coeur. Je suis vostre affectionné épouse. Faites moy réponce, mon cher mary.

Anquety Delavingne.

\* \* \*

Monsieur Lavingne Pignot  
à bor du grand Condé  
commendé par Monsieur de Lehain  
à Cadix

de Saint Malo, ce 2 d'octobre 1746

Mon cher mary,

Celle icy es pour vous présenter mes répès et vous marquer que j'ay resu l'honneur de la vostre et deux petis billiés, ce qui m'a fait un sensible plaisir d'avoir resu de vos nouvelle et d'apprendre que vous aite en parfaite santé. Je prie le Seigneur qu'il vous la maintienne toujours bonne et paraille à la mienne qui es bonne, la grace au Seigneur, ausy bien que celle de nos enfans qui vous embrace de tout leur coeur et qui prie Dieu qu'il vous donne un bon voiage.

Je resu dix écu de la mère à Colin dont je luy en ay donné un resu qu'ele vous envoie par sa letre. Croyés vous en estre quitte de m'envoyés ces dix écu. Cela n'es pas pour payer deux loyés et pour norir deux enfans et on ne gaingne rien en l'été. J'espère que vous m'en fairés tenir d'austre par chés Monsieur Bringnon ou bien je suis bien à plaindre. Madame Joly m'a dit que depuis que vous aitiés à Cadix que vous gainniés de l'argent et vous mesme vous me l'avés mendé que vous aitiés à bor d'un nantès et que vous avés fait des table de catrille (?). Insint vous n'avés pas fait cet ouvrage sans en avoir du payment, voyans ce qu'en disoit Monsieur de Lehain à Saint Malo que vous travaleriés pour vostre conte es relache, et vous m'avés mendé que les Espagnol vous avès promis une récompence pour le nantès. Madame Joly vous mende de me faire tenir le profit de ces pacotille. Je vous prie de n'y pas menquer et de ce que vous pourés par aillieur. Vous resevrés trois mois parce que Monsieur Bringnon me l'a asuré. Cepandans ayés ce qui vous faux pour vostre néssaisaire pour faire vostre car je crois bien que vous en aite bien dégrayé (?) depuis que vous aite à Cadix.

Je suis très mortifié de vous tourmenter de la fason, mais c'es que je ne puis mener le commerce où je suis, nory deux enfans et payer un loyés sy grand, sy je n'ay vostre inde. J'oray du temp ascés à paty pandans le cour de vostre voiage. Il mē coute un écu par mois pour l'écolle de nos deux enfans. Je les ay remis à l'écolle pour voir s'il vouldrès apprendre; le grand ne veux pas apprendre, mais le petit écrit ascés joliment pour le peu de temp qu'il i a et le maistre en es for content.

Parlés donc, je vous prie, à Monsieur de Lehain pour qu'il écrive à Monsieur son frère pour qu'il me preste de l'argent sur nostre argentry. J'ay parlé à Monsieur Bringnon qui m'a dit que Monsieur son frère luy marque qu'il es for content de

vous et que vous aitiés un grand ouvriés et que vous seriés un homme for à vostre aise sy vous aviés prind la navigation il i a dix ans. Mais moy je n'en suis guère contante. J'estimerès bien mieux que vous seriez chés nous. Je n'orès pas tant d'inquiétude comme j'ay et auray juqu'à vostre retour, mais j'espère que, sy le Seigneur vous donne la grace de revenir, que c'es le premier et le dernier voiage.

J'é resu le petit billet de Plouer que la ... [*lacune*] m'a aporté, dont elle m'a donné la lecture de sa letre et moy je luy ay donné la lecture du petit billiet. Je l'a resut du mieux qu'il me fut possible. Elle ne me parut pas bien disposé à me rendre les petis service que son mary luy marque et que vous me marqués ausy; je luy demendit seullement une barique de sidre et quelque boisaux de blé; elle me dis qu'elle n'an avoit point à vendre. Insint je ne m'atant point au patés du four. Vous le savés bien, sy vous avés quelque service à rendre à quelq'un, gardé le pour vous en faire du bien parce que quand il ont beu quelque coup du vin d'Espagne, il font de belle promesse, mais il n'en es plus rien après.

Prendriés vous bien unne prinse de tabac. Sy vous aitiés icy, vous en auriés à gogo. J'en ay vandu plus de dix somme en poudre depuis que j'en vand. Il faux que vous vous en pasiés, comme il faux que je me passe de ce bon vin d'Espagne. Vous badinnés mon coquin.

Vous mengeriés bien un bon morsaux de pain frais et de beure. Il faux que tu t'ent passe, mon fil, quoye qu'il ne menque point de pain frais à Cadix. Mais moy il faux que je me passe de ce bon vin d'Espagne, car je crois qu'il n'y en a point à Saint Malo, du moïn il n'y en a point pour moy.

Vous vous mocqués de moy à présent que vous aite échapé. J'ay grant soif; je m'en vais boire un coup d'eau à vostre santé. Faites mes compliment à mon bau frère, également que ceux de son épouse et assurés tous les hommè, tant de Saint-Malo que des environ, que leur monde ce porte tous bien. Vous ne m'avez point envoyés deux coeur enchesnais.

Caron vous fayt ces compliment.

Je finy en vous embrasant, mon cher mary, et en vous souhaitant un bon voiage. Je suis vostre affectionné épouse.

Antic Delavigne

### RÉSUMÉ

Le 18 novembre 1745, le navire *Le Condé* quittait Saint-Malo à destination du Pérou, avec 249 hommes d'équipage à son bord. Les inventaires après décès des 17 marins péris au cours de la campagne ont été conservés. A celui du charpentier Gilles Pignot, décédé à Callao le 11 avril 1748, sont, fait exceptionnel, jointes neuf lettres adressées à son époux par Marie-Jacquette Pignot entre le 29 novembre 1745 et le 2 octobre 1748. Ces lettres émouvantes, ici transcrites dans leur intégralité, sont le reflet des sentiments, petites joies et grands soucis, de la femme d'un artisan et de quelques aspects de la vie à Saint-Malo au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.